



À l'attention du secrétariat général du MEFR,

Bercy, le 18 décembre 2020

En cette toute fin d'année marquée par la crise sanitaire, la CGT Centrale Finances revient sur la **mise en œuvre par l'administration centrale de notre ministère de la prime exceptionnelle liée au COVID.**

[Cette prime](#) a été décidée pour faire face au surcroît de travail généré par les missions liées à la continuité d'activité durant la crise sanitaire et a été encadrée par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020. Elle vise particulièrement les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail. La plus grande marge de manœuvre a été laissée aux services et directions quant aux clés de répartition.

Cette prime était annoncée comme destinée à l'ensemble des agents mais, à la vérité en réalité, destinée à bien peu.

Le journaliste Alferd Capus rappelait que « toutes les vérités sont bonnes à dire ». La clé de répartition déployée par l'administration pour cette prime COVID nous renvoie à une vérité qui se révèle « âpre » pour paraphraser Danton.

En annexe, ci-dessous, vous trouverez la répartition des primes à l'intérieur de chaque direction par catégorie, répartition que nous n'avons pu obtenir malgré notre [demande fin mai](#) qu'en décembre.

Au cas particulier de cette crise sanitaire exceptionnelle, une politique de primes peut s'entendre même si dans le cas général, ce mode de rétribution ponctuel produit des effets souvent néfastes au sein des services en termes de division des agents et d'insatisfaction et un sentiment d'injustice parfois.

La CGT Centrale Finances et sa branche UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) s'adressent à l'ensemble des agents et ne déploiera pas un syndicalisme de classe, de catégorie divisant davantage les agents. Consciente des responsabilités et des organisations et de la charge de travail imposée par une gestion réactive et dans l'urgence de la crise sanitaire, la CGT estime qu'il apparaît logique que l'encadrement supérieur bénéficie d'une clé de répartition avantageuse. Pour autant, l'avantage tourne, ici, à l'excès et en matière de gestion de ressources humaines, puisque la politique d'attribution des primes en est une forme, les excès sont toujours à éviter.

Les excès pour la catégorie A+ ont ainsi atteint 69 %, 57 % et 48 % respectivement à la Direction Générale du Trésor, la Direction du Budget et au SG. Les pourcentages d'agents de catégories A, B et C de ces structures à bénéficier d'une prime ont été, de fait, plus faibles, voire nuls. Pour expliquer des pourcentages nuls, la raison invoquée par l'administration, dans un premier

temps, a été qu'elle n'a pas souhaité créer un sentiment d'injustice dans certaines structures ; et c'est la raison pour laquelle aucun agent n'a perçu la prime. Lors du CTS du 9 décembre, changement de stratégie de l'administration laquelle a indiqué que la situation des agents dans certaines structures ne correspondait pas aux critères qui figurent dans le décret puisque leur position en présentiel lors du premier confinement ne répondait pas à une sujétion particulière et n'avait pas occasionné un surcroît de travail. Il s'agissait donc d'une situation normale d'exclusion du dispositif « prime COVID ».

C'est bien un sentiment d'injustice qui prévaut aujourd'hui.

Portant la voix de beaucoup, ce sont les excès des directions d'administration que vous avez cautionnés, déstructurant les équipes de travail au sein du ministère, que la CGT souhaite dénoncer.

Pour la CGT Centrale Finances

La co-secrétaire générale

Marie-Pierre Zuber

PS : En marge de ce développement, rappelons, car on ne le rappellera jamais assez qu'en matière salariale, le gouvernement persiste obstinément à poursuivre la politique de gel de la valeur du point d'indice engagée en 2010 et qui n'a connu qu'une brève parenthèse fin 2016/début 2017. Politique à laquelle nous répondons par notre [campagne 10% pour la Fonction publique](#).

Annexe :

CTAC 30 novembre 2020

SG/SRH

Primes exceptionnelles COVID payées par le CSRH de l'administration centrale

DIRECTION	MONTANT	CAT A+			CAT A			CAT B			CAT C			TOTAL		TOTAL GENERAL DE PRIMES PAR NIVEAU	% REPARTITION DES PRIMES PAR NIVEAU
		H	F	% de bénéficiaires de catégorie A+	H	F	% de bénéficiaires de catégorie A	H	F	% de bénéficiaires de catégorie B	H	F	% de bénéficiaires de catégorie C	H	F		
Bureau des cabinets	1000,00	0	0		1	3		2	6		0	0		3	9	12	18%
	660,00	0	0		1	3		1	15		0	3		2	21	23	35%
	330,00	0	0		3	1		6	11		0	9		9	21	30	47%
<b>TOTAL BDC</b>		0	0	0%	5	7	18%	9	32	63%	0	12	18%	14	51	65	100%
DB	1000,00	0	0		1	2		0	1		0	0		1	3	4	7%
	660,00	14	7		3	2		0	0		0	0		17	9	26	49%
	330,00	5	4		9	3		0	2		0	0		14	9	23	44%
<b>TOTAL DB</b>		19	11	57%	13	7	38%	0	3	6%	0	0	0%	32	21	53	100%
DGE	1000,00	21	9		10	6		3	2		0	0		34	17	51	36%
	660,00	14	8		11	9		0	2		2	2		27	21	48	33%
	330,00	7	0		10	23		1	2		1	0		19	25	44	31%
<b>TOTAL DGE</b>		42	17	41%	31	38	48%	4	6	7%	3	2	3%	80	63	143	100%
DGT	1000,00	28	13		6	2		0	0		0	1		34	16	50	35%
	660,00	27	12		13	9		0	3		0	0		40	24	64	45%
	330,00	13	4		4	3		1	1		0	1		18	9	27	20%
<b>TOTAL DGT</b>		68	29	69%	23	14	26%	1	4	4%	0	2	1%	92	49	141	100%
SG	1000,00	7	3		10	10		1	1		1	0		19	14	33	13%
	660,00	9	33		13	11		7	4		1	0		30	48	78	30%
	330,00	20	54		21	17		7	29		1	1		49	101	150	57%
<b>TOTAL SG</b>		36	90	48%	44	38	31%	15	34	19%	3	1	2%	98	163	261	100%
Autres structures	1000,00	38	27		23	16		6	6		0	3		67	52	119	40%
	660,00	16	10		15	27		4	3		2	1		37	41	78	26%
	330,00	9	8		10	22		10	28		4	12		33	70	103	34%
<b>TOTAL autres structures</b>		63	45	36%	48	65	38%	20	37	19%	6	15	7%	137	163	300	100%

TOTAL GENERAL	MONTANT	CAT A+			CAT A			CAT B			CAT C			TOTAL		TOTAL GENERAL DE PRIMES PAR NIVEAU	% REPARTITION DES PRIMES PAR NIVEAU
		H	F	% de bénéficiaires de catégorie A+	H	F	% de bénéficiaires de catégorie A	H	F	% de bénéficiaires de catégorie B	H	F	% de bénéficiaires de catégorie C	H	F		
	1000,00	94	52		51	39		12	16		1	4		158	111	269	28%
	660,00	80	70		56	61		12	27		5	6		153	164	317	33%
	330,00	54	70		57	69		25	73		6	23		142	235	377	39%
<b>TOTAL GENERAL</b>		228	192	44%	164	169	35%	49	116	17%	12	32	5%	453	510	963	100%